

Le neuf octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - EL BASRI - EL HARMOUCHI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. BURLIER à M. PÈBRE

Mme PROUX à M. ISSARD

M. MAZÈRE à Mme REGRENIL

M. BANIZETTE à Mme OLIVIER

M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

Mme DONADIEU à M. ZIAT

M. MATHA à Mme GAUTHERIE

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	03/10/2023

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme EL BASRI

DÉLIBÉRATION 2023-10-02 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GROUPE DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES TOLVERE (GRAHT) ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC POUR LA MISE À DISPOSITION DU PRODUIT DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Monsieur le Maire indique que la convention est établie en vue d'un partenariat entre la Commune de L'Isle d'Espagnac et l'Association « GRAHT » pour une durée indéterminée, dans le but de valoriser le patrimoine archéologique retrouvé sur les sites de fouilles de la commune.

Cette convention est établie pour :

- La mise à disposition du produit des fouilles archéologiques recueilli sur les sites archéologiques de « La cité Arc-en-Ciel, La Font Chauvin et l'Aqueduc de Lunesse »,
- La valorisation des produits de fouille archéologique découverts lors des travaux de l'établissement scolaire de « Champ Cormier », venant compléter le produit des fouilles du GRAHT sur la commune ?
- La présentation d'une exposition dévoilant le mobilier recueilli (Céramiques, objets, bijoux, objets lithiques et métalliques, éléments d'architecture, stèle en pierre, éléments d'aqueducs, monnaies, ossements, etc...)

Ce matériel archéologique sera déposé en Mairie de L'Isle d'Espagnac et sous la responsabilité de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques Tolvère (GRAHT) et la commune de L'Isle d'Espagnac pour la mise à disposition du produit des fouilles archéologiques,

- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 10 octobre 2023
Monsieur le Maire